

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 13/279 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE DECIDANT DE PRENDRE EN CHARGE LES FRAIS DE TRANSPORT ET D'HEBERGEMENT AFFERENTS AU DEPLACEMENT DE CONSEILLERS A PARIS POUR UNE REUNION AVEC LE GOUVERNEMENT (Mme LEBRANCHU ET M. VALLS)

---

#### SEANCE DU 20 DECEMBRE 2013

L'An deux mille treize et le vingt décembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

BASTELICA Etienne, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BUCCHINI Dominique, COLONNA Christine, FEDERICI Balthazar, FERRI-PISANI Rosy, GIOVANNINI Fabienne, LUCCIONI Jean-Baptiste, POLI Jean-Marie, SIMONPIETRI Agnès, STEFANI Michel, VANNI Hyacinthe

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. ANGELINI Jean-Christophe à Mme COLONNA Christine  
M. BIANCUCCI Jean à M. BENEDETTI Paul-Felix  
M. CASTELLANI Michel à Mme SIMONPIETRI Agnès  
M. CASTELLI Yannick à M. FEDERICI Balthazar  
Mme FEDI Marie-Jeanne à M. STEFANI Michel  
Mme GIACOMETTI Josepha à M. POLI Jean-Marie  
Mme HOUEMER Marie-Paule à Mme BIANCARELLI Viviane  
Mme MARTELLI Benoîte à Mme FERRI-PISANI Rosy  
Mme NIVAGGIONI Nadine à Mme GIOVANNINI Fabienne  
M. ORSINI Antoine à M. LUCCIONI Jean-Baptiste  
Mme RISTERUCCI Josette à M. BASTELICA Etienne  
M. SIMEONI Gilles à M. VANNI Hyacinthe  
Mme VALENTINI Marie-Hélène à M. BUCCHINI Dominique

#### **ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

BARTOLI Marie-France, BEDU-PASQUALAGGI Diane, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FRANCESCHI Valérie, FRANCISCI Marcel, GRIMALDI Stéphanie, LACAVE Mattea, LUCIANI Xavier, MOSCONI François, NATALI Anne-Marie, NIELLINI Annonciade, NICOLAI Marc-Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PANUNZI Jean-Jacques, de ROCCA SERRA Camille, RUGGERI Nathalie, SANTINI Ange, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SINDALI Antoine, SUZZONI Etienne, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François.

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,

**SUR** rapport du Président de l'Assemblée de Corse,

**APRES EN AVOIR DELIBERE****ARTICLE PREMIER :**

Suite à la délibération portant diverses décisions et propositions de modifications constitutionnelles, législatives et réglementaires concernant les institutions particulières applicables à la Corse (délibération n° 13-203 AC du 27 septembre 2013), une réunion méthodologique a eu lieu le 22 novembre 2013 à Paris avec le Gouvernement, représenté par Mme Marylise LEBRANCHU et M. Manuel VALLS. Elle avait notamment pour but de fixer le calendrier et l'orientation des travaux.

La délégation était ainsi composée :

Le Président de l'Assemblée de Corse, M. Dominique BUCCHINI.

Mmes et MM. :

ANGELINI Jean-Christophe, BASTELICA Etienne, CASTELLANI Pascaline, GIACOMETTI Josepha, GRIMALDI Stéphanie, HOUEMER Marie-Paule, LUCCIONI Jean-Baptiste, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, SANTINI Ange, SIMEONI Gilles, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy.

**DECIDE** la prise en charge par le budget de la Collectivité Territoriale de Corse des frais afférents au transport et à l'hébergement dans les conditions réglementaires en vigueur.

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 20 décembre 2013

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI